



Commune de MERRIS
59270

LETTRE DU MAIRE DE NOVEMBRE 2020

Une drôle de période :

Le Président de la République vient d'annoncer un reconfinement du pays « a minima » du 30 octobre au 1^{er} décembre 2020.

Une mauvaise nouvelle donc pour l'économie et pour tous. Mais pour reprendre les propos du Préfet de Région : « chacun de nous porte une part importante de la réponse pour surmonter collectivement cette épidémie ». Alors respectons les consignes, faisons front, serrons-nous les coudes. Si en cette période qui s'annonce à nouveau difficile, certains d'entre vous rencontrent des difficultés, qu'ils n'hésitent pas à en parler à un de vos élus.

NB : télécharger l'attestation de déplacement sur le site du ministère de l'intérieur « attestation de déplacement dérogatoire » et sur l'application tousAntiCovid.(Cette attestation est disponible en mairie pour ceux qui ne pourraient la télécharger).

Travaux dans la commune :

Le modelé de notre parc prend forme, les allées sont dessinées, le parking en cours de réalisation, les essences d'arbres sont choisies et la prochaine étape sera le creusement de la mare. Viendront ensuite les plantations. Les semis attendront le printemps. Ce dossier valait la peine d'être ajourné. Il fut certes long et laborieux dans la recherche des subventions mais la ténacité a payé et nous avons réussi à obtenir de la Région une subvention d'un montant de 22.755 € et une subvention de 32.000 € dans le cadre du contrat de territoire.

La réfection partielle de la rue du Paradis est prévue à compter du 2 novembre. Merci de respecter les restrictions de circulation.

Cinq totems pour déjections canines seront installés : sur la place, à l'entrée du parc de jeux, au niveau du piétonnier conduisant à l'école niveau 2 côté terrain de football. Dans le lotissement du Moulin : un à l'entrée du piétonnier rue du Moulin, un autre à l'entrée du piétonnier rue de Strazeele.

Les travaux d'éclairage des piétonniers ciblés dans ma lettre d'octobre sont en cours.

Enfin, dans le lotissement du Moulin, nous recommandons aux résidents de ne pas finaliser l'entrée de leur habitation tant que la voirie n'est pas réalisée dans sa forme définitive.

Civisme et bon sens :

J'en appelle une fois encore à ce que chacun fasse preuve de **plus de civisme** et pense aux autres.
A savoir :

Ne pas stationner sur les trottoirs ou en veillant à ce qu'un piéton ou une maman avec poussette ou accompagnée d'un enfant n'aient pas à emprunter la chaussée.

Que tous les promeneurs de chiens ramassent les excréments de leur toutou.

Que tous les agriculteurs nettoient les routes à la fin de chaque chantier. Durant celui-ci, qu'ils n'oublient pas d'indiquer que la route est glissante par la pose de panneaux placés à 150 mètres en amont et en aval du chantier.

Et puis, alors que les pluies sont de retour, pensez à entretenir devant votre habitation le fils d'eau.

MERCI A TOUS

Sécheresse : Une excellente nouvelle ! La persévérance et la détermination ont fini par payer.

Après deux échecs en 2017 puis en 2018 notre commune est enfin reconnue en état de catastrophe naturelle. Une excellente nouvelle pour tous les sinistrés Merrisiens qui peuvent maintenant contacter leur assureur pour prétendre à une indemnisation. (Arrêté N°INTE2023940A du 15/09/2020 paru au Journal Officiel du 25 octobre 2020)

A cette fin, pour éviter les pièges, une réunion animée par un expert d'assurance s'est tenue le 28 octobre sur la meilleure façon de déclarer le sinistre aux assurances. Pour les personnes qui n'ont pu se rendre disponible et pour tout renseignement joindre la mairie.

Vous avez 10 jours à compter du 25 octobre 2020 pour faire votre déclaration à votre assureur.

Lutte contre les inondations : Pourquoi certains dossiers sont si difficiles à faire avancer.

Après les inondations de 2016 les maires des communes impactées se sont mobilisés avec l'USAN (Union d'Aménagement Hydraulique du Nord) pour la remise en service de la zone d'expansion de crues dénommée « l'étang des 4 fils Aymon » située sur la commune de Méteren. Au fil du temps, cette zone s'est transformée en zone de loisirs et de pêche. De plus l'étang s'est envasé et ne régule plus les crues.

Le réaménagement du plan d'eau permettra de protéger Merris, le Douliou et Estaires. Après de multiples études et consultations menées par l'USAN, le dossier a été transmis au printemps dernier à la DDTM (Direction Départementale Terre Mer) pour instruction des services de l'état : la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement), la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale), le CNPN (Conservatoire National pour la Protection de L'environnement) et la police de l'eau.

Les travaux seraient financés par le FEDER (le Fonds Européen de Développement Régional) le PAPI (Programme d'Action de Prévention des Inondations) et l'agence de l'eau. (Coût 1.349.305€ HT)

Verra-t-on bientôt le début des travaux ???

La cérémonie du 11 novembre est maintenue mais malheureusement cette année elle devra être limitée aux élus, aux porte-drapeaux. Merci de votre compréhension.

Info

✓ **L'ADMR** de Strazeele recherche des employé(e)s pour de l'aide à domicile Contact téléphonique au 03 28 43 55 46

Le conseil d'administration du **CCAS** s'est tenu le 26 novembre en mairie. Il est rappelé que toute demande d'aide ou d'assistance est à formuler auprès du maire.

✓ **Rentrée scolaire le 2 novembre** : un hommage sera rendu dans tous les établissements scolaires à M. Samuel Pati lâchement assassiné. L'heure de rentrée des élèves est fixée par le ministre de l'E.N. à 10h. Pour les parents que cet horaire gênerait une garderie de 9 à 10h sera organisée dans chaque école.

En ces temps troublés je vous recommande d'être prudents et je vous souhaite de bien vous porter.

Cordialement,
Yves DELFOLIE, votre maire